

Chasse aux oies

Président ONCFS ou Président FNC ?

L'ingérence reste ouverte et pour plus de 10 jours

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a publié le 16 janvier 2014 un communiqué précisant une rencontre avec les conseillers du Ministre de l'Ecologie, sur le dossier brûlant de la **fermeture de la chasse des migrateurs en février** et en particulier pour les oies et autres canards siffleurs. Parmi la délégation, monsieur Henri SABAROT, à la fois Président de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et membre de la FNC.

Sans juger du fond du dossier, le SNE-FSU dénonce l'instrumentalisation de l'ONCFS par son Président. Nous ne pouvons que rappeler que les personnels de l'ONCFS sont "partie prenante" dans ce dossier en tant qu'experts du sujet traité et à ce titre, l'expertise de l'établissement doit être jugée comme impartiale.

Le SNE-FSU avait espéré un changement d'attitude dans le contexte actuel d'instabilité de l'établissement, avec son positionnement sur la défense des personnels contractuels, on pouvait l'attendre, sur la défense de l'établissement, des personnels et des missions. Cette nouvelle rencontre avec le pouvoir décisionnel de l'Etat, a le mérite de faire tomber les masques. Ne nous leurrions pas, il est établi que monsieur Henri SABAROT utilise clairement son pouvoir de Président de l'ONCFS pour satisfaire avant tout le monde cynégétique

Mais ce positionnement ambigu entre représentant d'une association de chasseurs (FNC) et président d'un établissement public en charge de la gestion de la biodiversité reconnu pour son expertise (ONCFS) fragilise la reconnaissance du travail fourni par les agents au quotidien puisque leur avis pourrait être considéré comme orienté !

Comme lors de son lobbying contre l'intégration de l'ONCFS dans l'Agence Française pour la Biodiversité, Henri SABAROT a pris une position convenant à la FNC et s'est targué en CA de dire au commissaire du gouvernement et représentant de la tutelle que les personnels de l'ONCFS refusaient ce projet (sans consultation des personnels).

Le SNE-FSU considère qu'il est à l'origine de décision préjudiciable pour l'avenir de l'ONCFS et de ses personnels. Cette posture ne fait que renforcer une confusion savamment entretenue sur les rôles respectifs de l'ONCFS et de la FNC ! Quelle sera la prochaine étape ? Une reprise en main de l'ONCFS par les fédérations des chasseurs, avec une mise sous tutelle des agents en Fédération... tout est possible en cette période où il est plus facile pour des associations de chasseurs d'avoir l'écoute de l'Elysée que pour les syndicats qui défendent les missions des agents de l'environnement.

Considérant que l'ONCFS doit être reconnu comme un interlocuteur privilégié et crédible sur les thématiques de la faune sauvage et de ses habitats auprès de l'ensemble des acteurs de la sphère environnement. Le SNE-FSU demande au ministre de l'Ecologie de rappeler à Henri SABAROT son devoir de réserve en n'usant pas de son pouvoir lié à sa fonction de Président de l'ONCFS pour satisfaire les demandes cynégétiques relevant directement de la FNC.